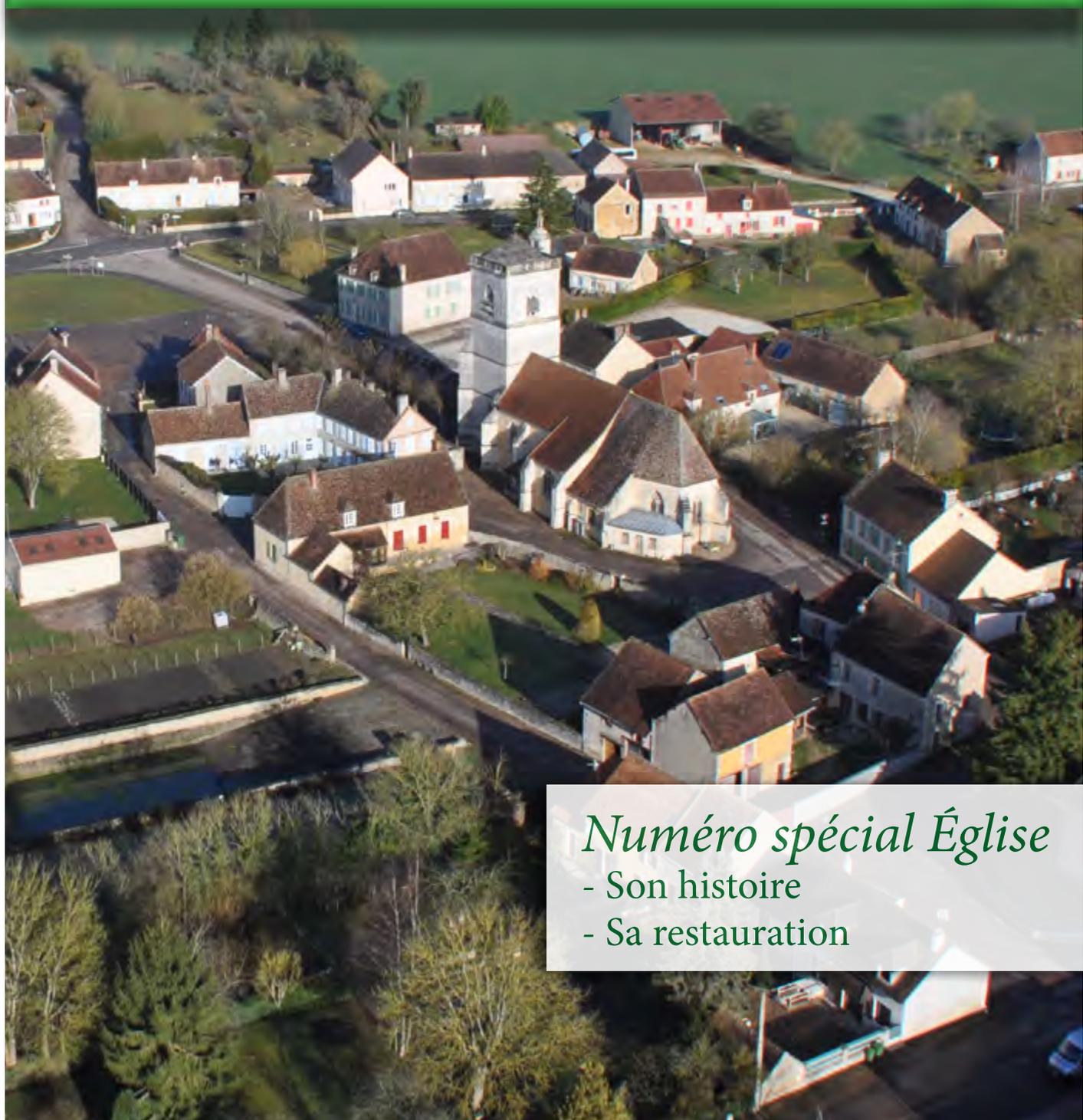


# Le Sanépuisien

Bulletin municipal de Sainpuits

N° 5

Juillet 2016



*Numéro spécial Église*

- Son histoire
- Sa restauration

# L'ÉDITO DU MAIRE

**E**N CE DÉBUT D'ÉTÉ, je voudrais tout d'abord souhaiter de bonnes vacances à tous les amis qui viennent profiter de notre campagne. Ses attraits sont nombreux et ils auront l'occasion de profiter de possibilités de loisirs diversifiés de qualité :

- **côté culture**, la Maison de Colette à Saint Sauveur est ouverte depuis le printemps, les nombreux centre d'art et ateliers d'artistes vous accueilleront tout l'été et proposent leur collections et œuvres originales ;

- **côté sport et nature**, le lac du Bourdon et ses loisirs nautiques, l'Accrobranches et le Parc animalier de Boutissaint à Treigny accueillent les amateurs tous les jours. Mais les nombreux sentiers de randonnée dont celui de Sainpuits dans les vallons de Forterre sont aussi un bon moyen d'allier découverte de notre région et activité physique ;

- **côté histoire et découverte**, il faut visiter Guédelon et son château fort en construction, Saint Fargeau et son château ;

- **côté détente**, il ne faut pas oublier les fêtes organisées par les bénévoles de Sainpuits (le tournoi de foot, la Madeleine avec son feu d'artifice et ses forains, un vide-grenier, une foire au vin, etc.) qui vont animer le second semestre ni les possibilités offertes par le nouveau terrain de boules.

**C'**EST L'IMPLICATION de quelques bénévoles qui a également permis un renouveau du fleurissement du village. Une extension aux hameaux est envisagée dès l'an prochain avec la participation des habitants.

**T**OUT CECI participe du vivre ensemble, cette notion précise et large à la fois qui permet à chacun de se sentir bien chez lui et avec les autres quels qu'ils soient, voisin, touriste d'un jour ou résident



“  
Nous nous devons de respecter notre richesse dont une partie réside dans notre patrimoine.”

secondaire. C'est bien de nos différences que naît notre richesse. Il me semble que cela nous oblige. Nous nous devons de respecter ce qui fait notre richesse dont une partie réside dans notre patrimoine. C'est ce qui motive le Conseil Municipal lorsqu'il choisit de réaliser une nouvelle tranche de travaux sur la toiture de l'église, qu'il entame un diagnostic sur l'état de la chapelle.

**M**AIS c'est aussi le fil conducteur qui doit nous amener à réfléchir sur le territoire que nous laisserons à nos enfants, sur l'avenir que nous pourrons leur préparer, sur l'air qu'ils respireront, sur les produits qu'ils dégusteront.

**L**ES DIFFICULTÉS économiques du pays impliquent une restriction des dotations aux petites communes. Nous devons donc envisager des économies d'échelle pour pouvoir assurer notre pérennité sans toucher aux services fondamentaux que nous devons à chacun. Cette équation difficile passe obligatoirement par des restructurations : la fusion des Communautés de communes du Pays de Puisaye-Forterre est une solution qui devra nous aider à mieux faire entendre notre voix au sein de la Région. Nous devons sans doute également envisager une mutualisation de certains services avec les villages voisins. Ce seront les grands chantiers des années qui viennent.

**E**N ZONE RURALE, nous sommes au cœur de cette réflexion qui devrait nous permettre de choisir entre un avenir envié et une paupérisation redoutée.

**G**AGEONS que nous saurons prendre les bonnes décisions en alliant respect, plaisir et responsabilité.

Xavier Parent



## Dans ce numéro spécial sur l'église

**N**OTRE village a dans son histoire deux édifices dont l'un, la chapelle N.-D. de Lorette inscrite est classée aux monuments historiques et l'autre l'église Marie-Madeleine, point de vue incontournable de notre région présentant un intérêt architectural reconnu est un témoignage incontestable des siècles passés.

**S**A MASSE fière et élégante n'a hélas pas complètement résisté aux assauts des siècles et il est temps de soigner ses blessures. Le conseil municipal a donc entrepris d'achever la dernière partie des travaux commencés par l'ancienne municipalité sous le mandat de Jean-Marie Caillon. Il s'agit de la partie la plus ancienne dont certains éléments remontent au XII<sup>e</sup> siècle. Les travaux prévus concernent la maçonnerie, la charpente et la couverture.

**I**LS DÉBUTERONT début septembre et dureront environ six mois. Au terme de ces interventions, la guérison sera totale et l'aspect de la convalescente digne de ses habitants.

## Les dates à retenir

**En juillet et août, Les Resto-Marchés**, tous les dimanches à partir de 18h00 jusqu'à la nuit.

**Les 23, 24 et 25 juillet, Fête de la Madeleine**, feu d'artifice, messe de Saint-Hubert animée avec les trompes des sonneurs du Rallye Puisaye-Forterre, célébration de la fête patronale du village avec ses festivités (voir le détail en page 15).

**Le samedi 15 octobre, salon des vins locaux, exposition de champignons.**

**Le samedi 15 octobre en matiné, randonnée** organisée pour l'association AFM Téléthon.

**Le dimanche 16 octobre, loto.**



## Sommaire

**L'édito du maire**

**P 2**

**Dans ce numéro/ Dates à retenir**

**P 3**

**La Communauté de Communes**

**P 4**

**Les conseils municipaux**

**P 5**

**L'église Sainte-Marie-Madeleine**

**P 6-7-8-9**

**Brèves de village**

**P 10-11**

**Les évènements du semestre en photos**

**P 12-13**

**La chauve-souris**

**P 14**

**Le vie des associations**

**P 15**

**Info pratiques**

**P 16**

**Loisirs**

**P 17**

**Collecte des poubelles, appels à projets de la Région**

**P 18-19**

**Informations pratiques**

**P 20**

**Rédaction :**

Jacques Bouzat

**Éditeur de la publication :**

Mairie de Sainpuits

**Directeur de la publication :**

Xavier Parent

**Maquette, mise en page, impression :**

Édérès, Cosne-Cours-sur-Loire

## La communauté de communes



### Rappel

Certaines prérogatives revenant à la communauté de communes, un rappel des délibérations du Conseil communautaire qui concernent notre commune occupera une place justifiée dans ce numéro.

### Élagage de la voirie

Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise *Bois Entretien Service* qui avait été retenue pour le marché d'élagage, une demande d'établissement de devis a été demandée avec les entreprises qui travaillaient auparavant avec les communes dont Sainpuits. Le Conseil communautaire accepte dans son intégralité les propositions de prix et le devis d'*Éric Ravisé* pour les communes de Sougères, Thury, et Sainpuits.

### Modification des modalités de règlement des professionnels pour les ordures ménagères

Il est proposé de modifier le règlement de la redevance de 55 euros en reprenant l'article 5 – Modalités de facturation « *La redevance fait l'objet de deux facturations dans l'année, un acompte lors du premier semestre et le solde lors du second semestre. La redevance est facturée à l'occupant propriétaire ou au locataire. Elle est due par l'utilisateur du service quel que soit sa nature juridique (particulier, entreprise, collectivité, etc.). Cette modalité de facturation ne s'applique pas aux professionnels, hors gros producteurs et collectivité. Ils seront facturés une seule fois dans l'année.* »

### Aménagement numérique

La montée en débit a pour objectif que les lignes téléphoniques raccordées à un nœud de raccordement ou à un sous-répartiteur atteignent un débit d'au moins 2 MGb. Ces relais seront concernés par la fibre optique, la mise en place de la FTTH<sup>1</sup> jusqu'au domicile de l'abonné n'étant opérationnelle que dans de très nombreuses années.

En ce qui concerne les travaux, il convient de se focaliser d'abord sur la tranche ferme. Celle-ci concerne les sous-répartiteurs d'au moins 90 lignes n'atteignant pas encore les 2 MGb. Le coût moyen pour la charge de la communauté de communes étant de 180 € par ligne.

La tranche conditionnelle concernera les sous-répartiteurs d'un minimum de 50 lignes à 90 lignes. Néanmoins les dis-

<sup>1</sup> Un réseau FTTH (de l'anglais : *Fiber to the Home*, ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile ») est un réseau de télécommunications physique qui permet notamment l'accès à internet à très haut débit et dans lequel la fibre optique se termine au domicile de l'abonné.

positifs financiers sont différents. Le coût limité à 3 000 € par ligne a ramené le solde à charge de la communauté de communes à 252 000 €.

En 2016, la région s'engage à améliorer les infrastructures existantes en dopant les capacités du *WiMax*.

Ces dispositifs sont une alternative pour les usagers qui ne seront pas concernés par la montée en débit. Par ailleurs, la montée en débit devrait entraîner une diminution du nombre de personnes utilisant aujourd'hui le *WiMax* et devrait libérer de la bande passante pour les utilisateurs contraints à rester sur ce dispositif. Le débit *WiMax* passerait alors de 4 à 10 Mgb. Une aide forfaitaire est prévue pour les usagers qui mettent en place le *WiMax*.

Une convention avec le département, maître d'œuvre, permettra la montée en débit. Le coût restant à la charge de la Communauté de communes est de 189 360 € et concerne les communes de Sainpuits, Sainte-Colombe-sur-Loing, Saints-en-Puisaye, Thury et Treigny.



### Office de tourisme Portes de Puisaye-Forterre

« *La 4<sup>e</sup> journée commune de marche* » se déroulera le dimanche 28 août 2016.

Les responsables des clubs de Puisaye-Forterre ont prévu différents lieux de départ, qui amèneront les marcheurs vers un point de convergence commun.

Les communes d'Étais-la-Sauvin, Sainpuits, Lainsecq, Thury, Druyes-les-Belles-Fontaines, Fontaines, sont directement impliquées. L'arrivée est prévue à Sougères-en-Puisaye.

Un apéritif sera offert à l'arrivée vers 12h30 devant la mairie de Sougères-en-Puisaye.



## Les conseils municipaux

Extraits des comptes-rendus de séances

### Séance du 18 janvier 2016

- **Restauration de l'église** : le conseil décide de procéder à la consultation des les travaux de la troisième tranche.
- **Travaux de la chaufferie** : le conseil accepte un avenant de 939 € HT à l'entreprise Martin pour travaux supplémentaires.
- **SDIS** : la contribution de la commune s'élève à 10 202,90 € payée en une seule fois.
- « **Flux d'actu** » **internet proposé par l'Yonne républicaine** : proposition refusée
- **Contribution maternelle de Lainsecq** : le conseil accepte la contribution financière de 1 131 € pour 2015/2016.
- **Avancement de la reprise des concessions abandonnées** : les concessions sont répertoriées.
- **Développement économique de la commune** : analyse de la faisabilité d'implantation d'activités communales, dans les locaux de la commune, en cours par le Conseil départemental de l'Yonne, la Chambre des métiers et la Chambre de commerce et d'industrie.
- **Modification de la carte SDCI** : le projet de schéma départemental de coopération intercommunale est rectifié dans ses limites. Le conseil maintient son avis défavorable.
- **Indemnité de conseil à la Trésorière** : le conseil à l'unanimité, refuse d'accorder une indemnité.
- **Affaires diverses** :
  - Restos-marchés
  - Foire
  - Réunion commission des hameaux.
  - Libéralité acceptée : maison 2, ruelle des Jardins
  - Réunion du SPANC : un courrier de rappel sera envoyé aux installations non encore visitées.

### Séance du 31 mars 2016

- **Approbation du compte de gestion 2015** : le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015.
- **Adoption du compte administratif 2015** : le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif arrêté à la somme de 301 782,81 €.
- **Vote des taxes** : le conseil vote à l'unanimité le maintien des taux pour 2016 des taxes ci-dessous.
 

- taxe d'habitation	16,42 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	16,68 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	47,07 %
- cotisation foncière des entreprises	14,98 %
- **Vote du budget 2016** : le conseil municipal vote à l'unanimité le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes en
 

- section de fonctionnement à	657 942 €
- section d'investissement à	514 105 €
- **Indemnités des adjoints** : délibération précédente maintenue.
- **Tarifs et participations**
  - S.I Collège Lycée de Toucy : participation de 103,47 € pour 3 élèves transportés
  - RODP ERDF : recette de 197 € / RODP ORANGE : recette de 613,45 €
  - Tarif des gîtes 2017 maintenus / Tarifs des concessions dans le cimetière maintenus
- **Affaires diverses**
  - Adhésion ADT 89 pour 1,20 € / habitant et signature de la convention d'assistance technique pour l'accessibilité mairie
  - 2 contrats aidés renouvelés
  - Réunion défense incendie pour le 16 avril des hameaux de Combecy, Les Cours, Fontaine et Verrière



# L'église Sainte-Marie-Madeleine

## Du xv<sup>e</sup> siècle à nos jours

### La fin de la guerre de Cent Ans

DANS les paroisses comme Sainpuits, les lendemains de la guerre de Cent Ans sont marqués par une intense politique de reconstruction des édifices religieux. L'église primitive construite au XII<sup>e</sup> siècle a subi les ravages de la guerre et elle sera refaite en partie sur ce qui reste ou a été sauvé entre le milieu du XV<sup>e</sup> siècle et le début du XVI<sup>e</sup> siècle. La reconstruction prend une trentaine d'années pour le principal mais ne sera définitivement terminée qu'en 1600 comme l'atteste la date inscrite en bas d'une fenêtre du sanctuaire dans un losange de verre coloré en jaune. Le dynamisme de cette reconstruction implique la participation active d'une partie au moins des paroissiens pour organiser la remise en état et superviser la gestion du patrimoine. Les fonds disponibles de la paroisse sont placés dans des fondations ou des rentes.



Le roi de France, Philippe VI de Valois, subit une sévère défaite face au roi d'Angleterre, Edouard III, à Crécy-en-Ponthieu (Picardie). Les chevaliers français, beaucoup plus nombreux que leurs adversaires, sont décimés par les archers anglais. C'est une des premières batailles dans le conflit qui opposera les Français aux Anglais pendant plus de cent ans.

### La Renaissance

CETTE période ne succède pas à l'automne du moyen âge, elle en est la prolongation. Les grands travaux débutent sous Louis XI. Les sujets respectent le roi de France grâce à l'accord signé avec le duc de Bourgogne. L'ambiance est à la reprise malgré la lourdeur de la fiscalité. Le désir de styles nouveaux importés d'Italie va influencer les modifications apportées aux églises comme Lain, Lainsecq, Sougères, Taingy reconstruites jusqu'à l'apogée de François I<sup>er</sup>. Celle de Sainpuits en fait partie et ce nouvel art dont elle sera empreinte porte la marque du gothique flamboyant. L'accroissement de la population rurale en gé-

néral et Sainpuits en particulier fait naître un regain d'optimisme qui dans la foi induira ces nouvelles formes sur l'édifice religieux.

### L'appellation de « la Madeleine »

LE CULTE de la Madeleine à cette époque est vivement entretenu avec l'abbaye de Vézelay comme épiscopat, lieu du recueil des reliques de la sainte. Cette figure religieuse, présente dans les calendriers médiévaux, devient un lien incontournable de célébration et détermine le site de la colline éclairée où se retrouvent des milliers de pèlerins. Plus à l'ouest le prieuré de la Madeleine à Orléans est une étape incontournable sur les chemins fréquentés à l'époque par les ordres tels les Templiers pour aller à Saint-Jacques-de-Compostelle. Sainpuits se trouvant dans ces deux espaces d'influence et de communication, nul doute que cette position à la croisée des chemins fut déterminante pour dédier à l'église le vocable de sainte Madeleine. Nombre d'églises reçurent ainsi le nom de la patronne des repentants pleurant ses péchés et représentée avec sa longue chevelure et une jarre dans ses mains.

### L'extérieur

LES NOUVELLES normes de construction appliquent les principes de l'art gothique : l'augmentation importante des volumes à partir de quelques bâtis primitifs conservés, l'esthétisme, la hauteur des fenêtres plus hautes pour laisser passer un maximum de lumière dont l'intensité est un élément de la présence divine et enfin la taille de la pierre ajustée avec précision.

La face nord garde des éléments du bâti d'origine dont une tour carrée avec ses fentes d'aération et ses fenêtres de style gothique sauf une d'origine ancienne reportée en l'état et donc sans embellissement.

À l'ouest se dresse une belle tour carrée en pierre de taille abritant le clocher. Une balustrade élégante termine ce décor délimitant une coursive où débouche un escalier. Un lanterneau rappelle le style renaissance de l'édifice. L'entrée de l'ouvrage se particularise par un portail flamboyant donnant sur le cimetière l'entourant déplacé par la suite.

Au sud présence de deux chapelles seigneuriales.

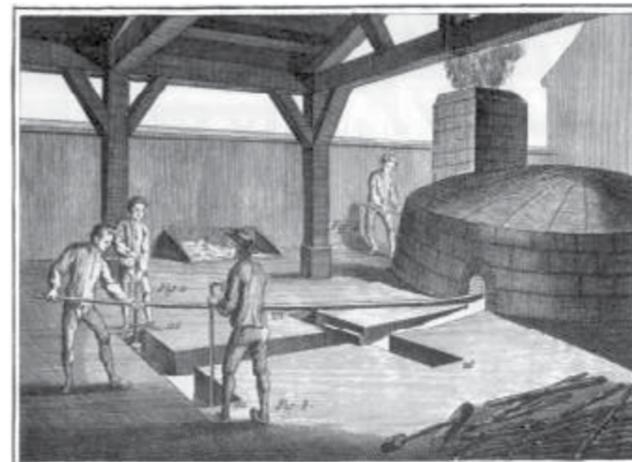
### L'histoire des cloches

AVANT 1775 il y avait encore deux cloches à Sainpuits dont l'une pesait 1600 livres. À cette date la seconde cloche est refondue par Monsieur Cochois fondeur à Chaumont-la-Ville en Haute-Marne.

CE SONT les descendants de cette fonderie associés à MM. Liébaux et Coussel qui le 20 Juillet 1847 livrèrent la nouvelle cloche principale de 2400 livres dont la gravité du son portait au plus loin dans la région.

## L'église Sainte-Marie-Madeleine (suite)

Sous la mandature de Monsieur Roux, maire, la cérémonie du baptême eut lieu en présence du baron Chaillou des Barres et de Madame Chaillou du Mée née Billebault respectivement parrain et marraine pour l'occasion.



La coulée : le bronze est chauffé à une température de 1080 °C. Une fois démolée, la cloche va subir plusieurs étapes de finition.

EN 1888 suite au désir des paroissiens une souscription fut lancée pour l'achat d'une seconde cloche. Le marché est conclu avec le fondeur Chambon de Montargis à raison de 3 francs le kilo. La cloche pesant 700 kg le financement monte à 2 100 francs (7 885 euros) Le conseil de la fabrique gérant les biens d'église participe à la hauteur de 400 francs (1 500 euros) pour cet achat, le reste étant à la charge des donateurs. L'alliage se compose de 78 % de cuivre et de 22 % d'étain ce qui lui donne un son délicat. Bénite par l'abbé Crochet, curé de Sainpuits, elle se nomme « *Jeanne Marie Eugénie* ». Le parrain est le châtelain de Flacy, Jean-Jacques-Arthur de Chégoïn, avocat, la marraine est la châtelaine des Barres, la comtesse Pierre de Kergorlay. L'opération est satisfaisante car on inaugure finalement une cloche de 702 kilos de bonne qualité. Les curés des villages voisins furent invités et la présence du comte Pierre de Kergorlay, de Madame de Chégoïn et des membres de la fabrique donnent l'ampleur nécessaire à l'évènement. Après la cérémonie une pluie de dragées et de pièces de monnaie firent la joie des enfants.



### Les travaux

- **1741** Claude Chaillou s'adresse aux fidèles à la sortie de la messe dite par l'abbé Claude Chrétien en leur indiquant l'urgence des travaux à faire dont le rehaussement de la charpente pour donner plus de pente à la couverture et empêcher l'eau de transpercer la voûte, faire le repiquage de la couverture et pratiquer la réfection de l'escalier de la tour-clocher.
- **1750** Percement de la chapelle seigneuriale Sainte-Anne pour une porte extérieure demandée par le seigneur du Mée M. de Luciot en compensation du pavage de l'église et de l'élargissement de la croisée de la chapelle.
- **1770-1772** Remaniement de couverture avec des tuiles fournies par la « Thuillery des Jollyvaux paroisse de Trégnay »
- **1844** Réparations du chœur
- **1846** Construction de la sacristie
- **2001** Première tranche de travaux : réfection de la tour sous le mandat de Jean-Marie Caillon, maire.
- **2003** Deuxième tranche de travaux : 1<sup>re</sup> partie de l'église sous le mandat de Jean-Marie Caillon, maire.
- **2016** Troisième tranche de travaux : partie ancienne avec revalorisation de l'édicule nord.

### La petite histoire de la chapelle Sainte-Anne

DANS son journal paroissial l'abbé Lucas mentionne le contrat signé en 1844 entre la fabrique et le baron du Havelt stipulant que toutes les réparations concernant cette chapelle sont à la charge de la maison des Barres. L'abbé évoque la malpropreté et le mauvais entretien de la chapelle pour demander réparation. Légataire universel, le comte de Kergorlay répond que c'est à la fabrique qu'incombent les réparations. Devant le refus de l'abbé Lucas défenseur des intérêts de l'église un échange de lettres vif mais courtois permet d'éclaircir les points de désaccord qui pourraient faire jurisprudence. Il fut conclu qu'en abandonnant de la part de l'église la contestation sur l'origine de la propriété, la maison des Barres honorera la restauration de la chapelle dite « *Des Comtes* » et en jouira. C'est ainsi que fut confié à Thomas Douté, menuisier à Sainpuits, le soin d'entreprendre les travaux. Pour terminer voici un extrait de correspondance du curé Lucas : « *Je dois mentionner ici que mon désir avait été de faire servir cette chapelle à abriter la statue de Notre-Dame de Lourdes, mais monsieur le comte tenant beaucoup à lui conserver son ancien vocable, c'est-à-dire celui de sainte Anne, mère de la bienheureuse vierge Marie en souvenir pieux de sa regrettée épouse, dont la sainte était la patronne, je ne peux que me rendre à ce pieux désir.* »

## L'église Sainte-Marie-Madeleine (suite)

## Quelques éléments sur l'église de Sainpuits réunis par Christian de La Verteville

Extraits du livre *Le Baron Chaillou des Barres - Sa famille - Son environnement*

Éd. Le Pigache, 2010

1844 - 1846

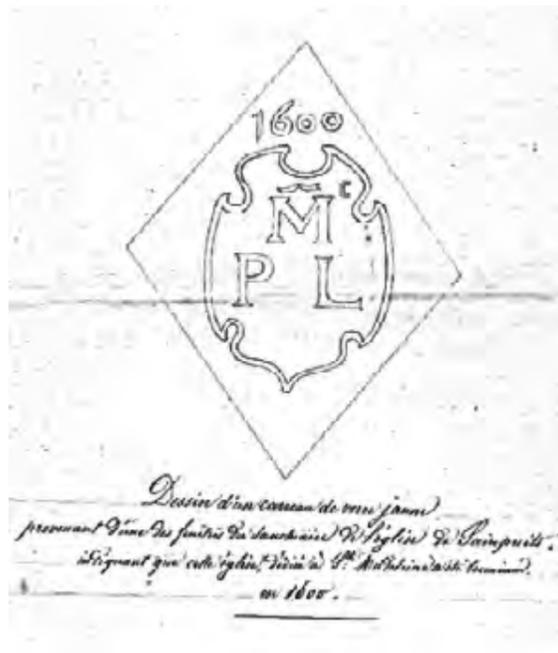
LE BARON du Havelt, gendre de Chaillou des Barres, et sa femme initient en 1844 la construction d'une « nouvelle sacristie à l'église de Sainpuits et le lambrissage du sanctuaire » ; en cours de travaux, la hauteur du lambris, initialement prévue à 2,10 m, fut portée à 2,52 m à la demande de Du Havelt.

Cette initiative lui confère, par arrêté du ministère de la Justice et des Cultes du 12 décembre 1844, la jouissance de la chapelle latérale, dite chapelle Sainte-Anne, autrefois détenue par M. de Luciot puis par Claude Chaillou devenu seigneur du Mée en 1786, puis enfin par M<sup>me</sup> Chaillou du Mée ; ce droit est accordé « pour lui et sa famille tant qu'elle existera » ; le procès-verbal de réception des travaux sera dressé le 15 décembre 1846 pour un montant de travaux qui s'est élevé à 1 793,54 F.



Juin 1846

L'ARCHEVÊQUE de Sens visite Sainpuits. La baronne du Havelt se charge d'acheter à Paris pour l'église un ostensorio convenable qui remplacera l'ancien, un dais et des plumets, tous objets qui recevront le satisfecit du curé Bertrand.



◀ Ci-contre : relevé d'un ancien carreau de l'église de Sainpuits (archives du château des Barres)



SACRARIUM AEDIFICATUM ET ORNATUM  
SUMPTIBUS JOS. DU HAVELT. ET UXORIS EJUS. 1846.

▲ Ci-dessus : plaque commémorative posée dans la sacristie de l'église de Sainpuits

## L'église Sainte-Marie-Madeleine (suite)



## Les vitraux

Inaugurés en 1872 ils représentent le Sacré-Cœur et Marie-Madeleine.

## Inhumations

L'intérieur de l'église fut le lieu d'inhumations, en particulier Jehan Chaillou des Barres (1717), Grégoire Chaillou, son fils (1730), l'abbé M. de La Malmaison (1734).

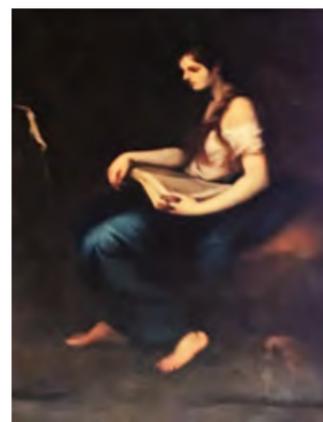
## L'ancien cimetière

Il entourait l'église et on y entrait par l'emplacement actuel des tilleuls.

Un document relate « l'herbe du cimetière a été vendue en 1799 quinze sols payés par Pierre Roux. »



Les tableaux de l'Annonciation et de la Cène proviennent de la chapelle N.-D. de Lorette restaurés en 1873 par M. Cornette peintre à Entrains.



Sainte Magdeleine  
œuvre de M<sup>lle</sup> Toussaint,  
tableau reçu en août 1849  
grâce au baron de Havelt.

## Les tableaux



Saint Étienne  
tableau reçu en 1854.



## Brèves de village



### Les Resto-Marchés

Évènement de l'été, les Resto-Marchés de Sainpuits prennent place autour de l'église. Leur pérennité est consolidée par la création d'une nouvelle association dont M. Antoine Chabin est le président ainsi qu'un membre du conseil municipal représentant la commune. Chaque dimanche de juillet et août, sanépuisiens, touristes et autres villageois pourront déguster à partir de 18h30 jusqu'au plus tard dans la soirée les spécialités d'une cuisine locale confirmée ; tout ceci dans une ambiance musicale et avec le concours de jeunes au service des consommateurs. Lieu de convivialité et de rencontres imprévues la finale nous réserve la possibilité de gagner grâce à un tirage de loterie un « panier garni » dont la composition sera finement concoctée par les artisans de chaque manifestation.



### Le cimetière

Le maire et son conseil, après avoir constaté l'abandon de sépultures ont décidé d'engager le recensement des tombes dont l'entretien inexistant peut présager l'extinction complète de la famille. Cette opération longue et délicate se fait selon une procédure précise. Le maire ou son délégué se rend au cimetière en présence de témoins autorisés et officiels et dresse un procès verbal constatant l'état d'abandon. Le PV doit indiquer l'emplacement exact de la concession,



La liste des concessions abandonnées est tenue dans la mairie.

décrire avec précision l'état dans lequel elle se trouve et mentionner les indications qui ont pu être obtenues. Le PV est signé par le maire et les personnes qui ont assisté à la visite des lieux. Des extraits de procès-verbal sont portés à la connaissance du public par voie d'affiches apposées durant un mois à la porte de la mairie, ainsi qu'à la porte du cimetière ; ces affiches sont renouvelées deux fois à quinze jours d'intervalle. Un certificat signé par le maire et annexé à l'original du PV constate l'accomplissement de ces affichages. La liste des concessions abandonnées est tenue dans la mairie. Une inscription à l'entrée du cimetière indique les endroits où

cette liste est déposée. Après un délai de trois ans à compter de la publication du PV d'abandon, lorsque la concession est toujours en état d'abandon, un nouveau PV, dressé par le maire ou son délégué, est notifié avec la mesure qui doit être prise.

### Les routes communales

À certaines périodes de l'année les routes communales apparaissent particulièrement sales dès la sortie des véhicules d'exploitation agricoles. Il ne s'agit pas ici d'incriminer quiconque car nous connaissons la difficulté à gérer cet inconvénient. Cependant le « *dépâtage* » incontrôlé peut devenir une cause d'accident et il serait bon de limiter ces inconvénients qui n'améliorent pas l'image de nos routes. En automne ou en début d'hiver il est prévu l'élagage en hauteur des arbres bordant nos routes. Une vigilance accrue est toujours recommandée aux gros engins et poids lourds.



### Informations des parents

Au début de cette année, le lieutenant Bourguignon, pompier à Saint-Sauveur et formateur, est venu rendre visite aux petits écoliers de notre commune pour faire un exercice d'évacuation dirigée en cas de problème, ceci avec tact. Les enfants ont pris part à l'exercice avec un comportement irréprochable.



Les enfants et le lieutenant Bourguignon avant l'exercice d'évacuation

**En cas d'alerte** les consignes données officiellement se résument ainsi :

- ne pas aller vers les lieux du sinistre ;
- écouter la radio ;
- respecter les consignes des autorités ;
- ne pas aller chercher votre enfant à l'école.

Un **plan de mise en sureté des élèves** a été prévu dans l'école ; en cas d'activation il est demandé de :

- ne pas téléphoner ;
- ne pas encombrer les réseaux ;
- recevoir avec prudence les informations n'émanant pas des autorités.

## Brèves de village



### Ouverture d'une souscription publique en partenariat avec la Fondation du patrimoine

L'achèvement de la restauration des façades et de la toiture du chœur, de la chapelle seigneuriale et de l'ancienne tourelle nord de l'église fait l'objet de cette dernière tranche de travaux. En restaurant l'église Sainte-Marie-Madeleine de Sainpuits c'est la renaissance de ce témoin de la vie quotidienne du village depuis des siècles qui s'établit. En ces temps difficiles où les restrictions des dotations budgétaires sont devenues la norme, l'appel aux dons des particuliers et des entreprises permet de soulager pour partie le budget de la commune.



**Les dons faits à la Fondation du patrimoine font l'objet de dispositions fiscales très avantageuses :**

- **pour les particuliers** : réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable (**un don de 100 € ne vous coûtera que 34 €**) ;
- **pour les entreprises et artisans** : les dons sont déductibles de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % de leur montant, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.

Vos dons peuvent être effectués :

- par paiement sécurisé *via* le site internet de la Fondation du patrimoine à l'adresse suivante [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org) en saisissant **SAINPUITS** dans le moteur de recherche ;

- par chèque à l'ordre de **Fondation du patrimoine - Église de Sainpuits** aux adresses ci-dessous :

- Mairie de Sainpuits (tél. 03 86 74 72 21)  
Place Charles de Gaulle - 89520 Sainpuits  
mairie-sainpuits@wanadoo.fr
- Amis du Patrimoine religieux de Sainpuits  
M<sup>me</sup> Marie-Lise Blanchard (tél. 03 86 74 73 77)  
2, rue de la Montagne - 89520 Sainpuits

Dans tous les cas, la Fondation du patrimoine vous adressera un reçu fiscal certifiant votre don.

### L'école : quel avenir ?

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2017, l'inspectrice d'académie des services de l'éducation nationale de l'Yonne a envoyé une lettre aux maires concernés mentionnant d'envisager un regroupement sur trois communes au lieu des quatre actuellement.

Sainpuits fait partie du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec Thury, Lainsecq, Sougères-en-Puisaye et Sainte-Colombe. Une réunion des maires concernés a eu lieu le 25 mai 2016 pour répondre à l'inspectrice

devant les conséquences qu'entraînerait une fermeture de classe et/ou une fermeture de site. Un rendez-vous lui a été proposé courant juin pour évaluer la situation immédiate et les intentions préfectorales. S'agit-il d'élaborer un projet compatible avec la vie communale ou d'appliquer la rai-



deur des chiffres statistiques ? En tout cas n'oublions pas tous les acteurs de cette discussion : l'Éducation nationale, les communes, les enseignants et les parents d'élèves. La convention

ruralité a aussi pour objectif la mise en place de réseaux pédagogiques indispensables aux besoins de scolarisation et la mise en place du numérique et de la haute définition qui font défaut dans notre région et donc dans nos écoles. En les défendant nous défendons l'humain et notre village dans sa proximité. La convention de ruralité étant basée sur le volontariat des élus ne pourra s'appliquer que s'il y a accord. Aux partenaires de les trouver !

### Tarif des transports scolaires

Le conseil départemental informe les familles du coût des transports pour la rentrée 2016/2017 :

- collégiens .....	110 €
- lycéens .....	130 €
- élèves en primaire et maternelle .....	100 €
- internes .....	85 €
- handicapés .....	Gratuit

### Les pompiers

C'est au Grand Mée chez M. Lalouette qu'eurent lieu les derniers exercices des pompiers de Saint-Sauveur et Sainpuits. Sur différents points de la propriété, la répétition de gestes salutaires permet de travailler et d'améliorer le temps d'intervention, d'éteindre un feu de véhicule et de porter secours à victime. La grande échelle fut déployée et un arrosage en règle depuis le haut de celle-ci s'effectua sur les dépendances.



### La bibliothèque

La nouvelle bibliothèque est installée dans son nouveau local au début de la rue de la Chapelle.

N'hésitez pas à profiter de ses services ; un accueil sympathique vous sera toujours réservé.



# Les évènements du village



**Les vœux du maire**



**La foire de Mars**



**La nouvelle  
chaudière  
au bois  
de la mairie  
et de l'école**



**Randonnée**



# Les évènements du village



**Présentation aux enfants du plan de sûreté à l'école**



**Cérémonie du 8 Mai**



**Exercices des pompiers**



## La chauve-souris



**A**U TEMPS des superstitions en Puisaye-Forterre la chauve-souris a payé un lourd tribut à sa destruction. Instrument des jeteurs de sort ou pourvoyeuse de mauvais présages, elle terminait clouée sur une porte de grange. Notre région compte les trois-quarts des espèces recensées en France. Ces espèces appartiennent à la même famille, ce qui implique des ressemblances et des habitudes communes. La période de reproduction se situe à la fin de l'été. En parlant à la découverte de ces petits mammifères nous verrons que leur présence dans notre milieu révèle la qualité de notre environnement. La chauve-souris est le seul mammifère au monde à utiliser le vol pour se déplacer. Elle le fait avec ses mains grâce à une membrane reliant les doigts les pattes et la queue. Cette membrane sert à réguler la température corporelle par refroidissement du sang.



Membrane reliant les doigts les pattes et la queue

**S**ON ACTIVITÉ est nocturne et elle se déplace dans tous les milieux en se nourrissant de petits invertébrés comme les araignées, les mille-pattes et aussi d'insectes comme les mouches, les moustiques, les papillons, les criquets, les sauterelles, les hannetons. Elle ne chasse pas au-delà d'un kilomètre de son nid. Pour se diriger dans l'obscurité elle émet des cris très aigus dans les ultrasons. Lorsque ceux-ci atteignent un obstacle ou une proie ils reviennent aux oreilles de la chauve-souris sous la forme d'un écho. Analysés, ils renseignent la chauve-souris sur la distance, la forme

et même la nature de l'obstacle ou de la proie. Ce mode de repérage est appelé écholocation et a fait l'objet d'études importantes dans des domaines variés tels que l'armée ou la médecine. Pour finaliser sa chasse si l'action en vol n'a pas été suffisante, elle poursuit son action en sautant ou marchant sur le sol pour atteindre la proie. Elle peut consommer en une nuit l'équivalent de plus d'un tiers de son poids. Une étude faite dans la Nièvre portant sur une colonie de 1 200 individus a permis de déterminer une consommation par nuit de 48 000 insectes !

**À**L'AUTOMNE, les mâles s'accouplent avec plusieurs femelles. Dès la fin du printemps suivant jusqu'en été elles donnent naissance à un seul petit, le seul dans l'année. Le jeune s'accroche au ventre de sa mère qui l'allait pendant un mois. À l'approche de l'hiver les colonies recherchent un gîte pour hiberner respectant l'adage bien connu « *qui dort dîne* ». Elles cherchent refuge dans les combles, dans les fentes dans les arbres creux, sous les tuiles, sur les parois et fissures de grottes. À Sainpuits nos carrières abandonnées



leur sont des lieux adaptés tandis que la tour de l'église leur sert à certains moments de points de transit. On peut s'en apercevoir au voisinage en parcourant le jardin où il est fréquent d'être frôlé par un individu dans son vol rasant et surprenant. Pour nos espèces qui hibernent, la femelle conserve le sperme tout l'hiver. La fécondation aura lieu à son réveil lorsqu'elle libérera un ovule. Le petit généralement unique (parfois deux) naît en juin. Les femelles vivent en colonies avec leurs petits qui se développent lentement. En été, les mâles, quant à eux, vivent en solitaire. Nos régions abritent 70 % des espèces présentes en France. Ce petit animal est un maillon indispensable de l'organisation de la nature. C'est pourquoi il est protégé par la loi depuis 1981. Il est donc interdit de les détruire, manipuler, capturer ou transporter. La sauvegarde de ces animaux passera aussi par la protection de leur milieu de vie.

### Morphologie d'une chauve-souris



## La vie des associations

### Le comité des fêtes

Le comité des fêtes a repris ses activités 2016 en commençant par la **galette des rois en janvier**, moment de convivialité en rassemblant les habitants de la commune.

Nous avons continué par la **Foire de Mars**. Beaucoup de travail et d'implication pour cette manifestation. Quelques personnes supplémentaires seraient les bienvenues ! Pour que la journée soit complète une animation l'après-midi serait nécessaire, il faudrait contacter les associations du village.

La **fête du foot en mai** fut une très bonne journée. Je remercie toutes les personnes qui s'investissent et les généreux donateurs.

Nous continuons par la **fête de la Madeleine**.

Le **samedi 23 juillet** sera dans la continuité des autres années : aubade, feu d'artifice précédé de la retraite aux flambeaux et soirée dansante animée un DJ.



### La journée du foot

Merci à Fabrice Bray et à la présidente du comité pour cette fête qui acquiert ses lettres de noblesse !



C'est parti ?



Mais non... Messi !



But !



Remise des coupes



Le **dimanche 24 juillet** : vide-greniers, messe animée le matin par les trompes de chasse. L'après-midi défilé des carnavaleux de l'Isle-sur-Serein et concert de Celti-Forterre.

Nous comptons sur les habitants pour égayer leur maison comme l'ont fait l'année dernière les habitants de rue de la Guerlurette. Je vous remercie par avance.

En octobre, nous ferons notre **loto le 16**. La veille, nous projetons d'organiser un salon des vins avec une expo sur les champignons. Une randonnée pour le téléthon sera organisée.

Voici une année bien remplie !

■ Marie-Noëlle Marlin, Présidente

# Infos pratiques



## Collecte des poubelles

### Les marches arrière dorénavant interdites

La Puisaye Forterre est composée de communes rurales, de très nombreux hameaux et de beaucoup d'habitations isolées. Jusqu'à maintenant, la plupart était desservie par le camion de collecte devant la porte, quitte à arriver en marche avant et à repartir en marche arrière.

Dorénavant, celles-ci ne sont plus possibles. En effet, 2 réglementations les proscrivent :

- le code de la route « la marche arrière ne constitue pas un mode de déplacement normal. Celle-ci ne sera donc tolérée que pour les manœuvres du véhicule. » ;
- la recommandation R 437 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés).

Progressivement sur les communes, les marches arrière actuellement effectuées vont être supprimées.

Lorsque le foyer est inaccessible en camion en marche avant, la collecte ne pourra plus se faire en marche arrière. Bien évidemment, l'objectif premier reste de trouver des solutions afin de collecter quand c'est possible au plus près des habitations (plate-forme de retournement, convention avec l'habitant pour faire 1/2 tour chez lui, remblaiement de la route, modification du circuit). Si aucune solution n'est envisageable, la collecte se fera en bout de chemin.

## Plus de 300 points noirs

À la demande du Syndicat mixte de la Puisaye, qui exerce sur notre territoire la collecte des déchets, le prestataire de collecte a transmis le recensement et l'évaluation de la gravité de ces marches arrière.

### Une démarche en concertation

Chaque point est traité en concertation avec les habitants et les élus locaux. Après étude du problème, des rendez-vous sont pris conjointement avec les élus du secteur, les habitants, le Syndicat et SITA, afin de trouver ensemble une solution.

Les habitants concernés par ces marches arrière seront bientôt contactés.



## Vergers de sauvegarde, bocage et paysages

DANS le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité, la région Bourgogne-Franche-Comté reconduit cette année deux appels à projet. Le premier concerne la sauvegarde des variétés fruitières anciennes. Le second permet de soutenir les initiatives de restauration et de plantation de haies bocagères, de bosquets ou d'arbres isolés en prairie.



LA RÉGION soutiendra, d'une part les acteurs locaux qui conçoivent un projet de plantation de vergers de sauvegarde, vergers anciens, haies mellifères, ruches, espaces aménagés pour l'abri de la petite faune auxiliaire. Elle propose une aide à l'édition de documents de communication et valorisation pédagogique.

Tout renseignement ou demande d'information peuvent être adressés à :

Hôtel de région Bourgogne-Franche-Comté  
17, boulevard de la Trémouille  
21035 Dijon Cedex  
Tél. 03 80 44 40 60  
didier.dalancon@bourgognefranchecomte.fr



## HORIZONTAL

- 1) Dernière période gothique de l'église
- 2) Petite branche d'arbre / De bonne humeur
- 3) Il braie / Nervure de voûte dans notre église
- 4) Premier degré/Filets d'eau/Rivière de Suisse
- 5) Renoncer à briguer un mandat
- 6) Capacité de devenir raide, dur et gonflé
- 7) Début de série / Ensemble de belles œuvres
- 8) Fis tinter les cloches de Sainpuits / Nouveau
- 9) De là / Dé retourné / Petit âne
- 10) Police militarisée / Épreuves

## VERTICAL

- A) Elles trompent sur la marchandise
- B) Il orne la tour-clocher de Sainpuits
- C) Habitant / Cardinaux
- D) Pronom / Rire à demi
- E) Elle entoure la coursive de la tour de l'église
- F) Drôle de paroissien
- G) Article arabe / Champion
- H) Partisane des lois agraires
- I) Belle femme / Espion
- J) Nervure reliant une lierne

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2							■			
3				■						
4			■				■			
5									■	
6										
7			■				■		■	
8							■			
9			■			■				
10										

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	P	R	O	V	E	N	C	A	L	E
2	A	E	R	E	R	■	I	R	■	N
3	T	U	N	N	E	L	■	I	T	E
4	I	N	A	T	T	E	N	D	U	E
5	S	I	■	■	H	■	E	E	■	■
6	S	O	U	C	I	E	R	■	T	A
7	I	N	S	I	S	T	E	■	R	E
8	E	■	U	L	M	■	I	P	O	D
9	R	E	R	■	E	■	D	U	N	E
10	S	U	E	S	■	J	E	T	E	S

Solution du numéro précédent

## La goutte de vieux gars



Mettre dans un bocal :

- 1 litre d'eau de vie ;
- 250 grammes de sucre en poudre ;
- Les fruits suivant la saison : fraises, framboises, pommes coupées en morceaux, poires pas trop mûres (également coupées en morceaux), des quartiers d'abricots, de pêches, des prunes, des mirabelles et des grains de raisins. En septembre fermer hermétiquement le bocal. Laisser macérer jusqu'à Noël (clin d'œil à un ami d'un hameau de Sainpuits).

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération.

BAR ■ TABAC ■ STATION-SERVICE ■ GAZ  
 RELAIS POSTE COMMERÇANT  
 ALIMENTATION GÉNÉRALE ■ FDJ LOTO AMIGO ■ PRESSE  
 WIFI ■ TÉLÉ SATELLITE

*La Maison Blanchard est heureuse de vous présenter  
 les trois nouveautés du semestre :*

**BEIN  
 SPORTS**  
**CANAL+**

BEIN SPORTS ET CANAL+ :  
 diffusion en intégralité  
 des grandes  
 compétitions sportives



ÉQUIPEMENT  
 SMARTEO DE LA POSTE :  
 le relais Poste  
 de l'avenir



RÉORGANISATION  
 DE L'ÉPICERIE :  
 plus de 1000 références  
 à votre disposition

Ouvert tous les jours sans interruption de 07h00 à 20h30 - Fermé le mercredi après-midi.

**ARTISAN PEINTRE**



**VITRERIE**

**REVÊTEMENT SOLS ET MURS**  
**NETTOYAGE HAUTE PRESSION**  
**VENTE AU DÉTAIL**

4, route de Saint-Amand  
 89520 SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE

**03 86 45 60 69**



**Patrice BAILLAT - Vincent SIMON**  
**Vincent CLEMENT**  
**Agents Généraux**

5, route de Forterre  
 89520 SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE  
 03 86 45 53 61  
 agence.couson1@axa.fr

2 bis, avenue du Général Leclerc  
 89170 SAINT-FARGEAU  
 03 86 74 17 02  
 agence.couson2@axa.fr

**réinventons / notre métier**

ASSURANCE - BANQUE - PLACEMENT - CREDIT



*Ent. Alexandre CAGNAT*



Le Bourg  
 58310 DAMPIERRE-SOUS-BOUHY  
 Port. 06 83 80 31 32  
 cagnata@wanadoo.fr

Siret 501 299 606 00019 • APE 4399C

**COMMECY  
 AUTO**

**GARAGE AUTOMOBILE**

**Réparation toutes marques**



**Motoculture**



**89520 SAINPUITS**  
**Tél. 03 86 74 66 28**  
**Port. 06 81 64 44 29**

**SARL LUDO  
 TRANSPORTS**

Les Minerottes  
 89520 SAINPUITS

Transport tous types  
 de marchandises en vrac  
 Bennes céréalières

Bennes TP

**Tél. 06 70 72 97 53**  
**l-ludo@hotmail.fr**



# Informations pratiques



**Mairie de Sainpuits (secrétariat)**

**Tél. 03 86 74 72 21 - e-mail : mairie-sainpuits@wanadoo.fr - Internet : www.sainpuits.fr**

## Pharmacies les plus proches

Saint-Sauveur-en-Puisaye .....	03 86 45 54 36
Entrains-sur-Nohain.....	03 86 29 22 32
Étais-la-Sauvin .....	03 86 47 21 97
Thury.....	03 86 45 22 96
Pour connaître la pharmacie de garde .....	17



## Services d'urgence

**15** SAMU

**17** Gendarmerie

**Gendarmerie de Toucy**  
**03 86 44 11 17**

**18** Pompiers

**Urgences Sainpuits**  
**Denis Pouillot**  
**06 75 59 06 69**

## Médecins

Maison de la Santé (St-Sauveur) .....	03 86 44 41 60
Conseil Alain (Entrains-sur-Nohain).....	03 86 29 22 11



## Ambulances / Taxis

Champagnat (Étais-la-Sauvin) .....	03 86 47 20 61
Martin (Billy) .....	08 99 03 50 33
Ambulance taxis (Saint-Sauveur).....	03 86 45 52 06
Taxi Treignyçois .....	03 86 45 57 50



## La Poste

Point relais commerçant  
Bar Tabac Presse  
2, rue de la Montagne  
**03 86 74 73 77**



## Vétérinaires

**François Dizien / Françoise & Jérôme Vassalo**  
1, route de Mezilles - Saint-Sauveur ..... 03 86 47 20 61 |

**Groupe Vétérinaire**  
Entrains-Varzy..... 03 86 29 44 67 |

**Clinique Vétérinaire**  
Av. du Général de Gaulle - Toucy ..... 03 86 29 44 67 |

**Urgences vétérinaires** ..... 06 78 58 08 85  
En semaine de 19h00 à 8h00 - Du samedi 17h00 au lundi 8h00



## EDF

Standard Toucy  
**03 86 44 29 15**

Urgences  
**09 72 67 50 89**



## Syndicat des eaux

03 86 44 01 42

## Clinique

Clinique du Nohain 8, rue Franc Nohain 58200 Cosne-Cours-sur-Loire .....	03 86 28 60 00 03 86 28 39 50
--	----------------------------------



## Aide aux personnes

Association d'aide à domicile  
UNA Puisaye Forterre  
**03 86 74 67 25**

## Ordures ménagères

0 800 584 762